



Municipalité
de St-Norbert

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT
M.R.C. DE D'AUTRAY

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 388-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 388-1-2016 RÈGLEMENT IMPOSANT UN TARIF POUR LE 911

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Cindy Bélec, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Norbert, M.R.C. de d'Autray;

QUE le règlement 388-2 modifiant le règlement 388-1-2016 - *Règlement imposant un tarif pour le 911*, a été adopté sous la résolution # 2023-10-286, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 10 octobre 2023, à 20h00 au lieu ordinaire des séances, soit la salle municipale Réjean-Laporte, 2150 rue Principale, Saint-Norbert.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Norbert ce 18^{ième} jour de décembre deux mille vingt-trois (18-12-2023)

Cindy Bélec

Directrice générale et greffière-trésorière

4, rue Laporte
Saint-Norbert, Québec
J0K 3C0

Tél. : 450-836-4700
Télec. : 450-836-4004

municipalite@saint-norbert.net
www.saint-norbert.net

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Cindy Bélec, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Norbert, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 18 décembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 décembre 2023.

Cindy Bélec

Directrice générale et greffière-trésorière